

DOSSIER DE PRESSE : Action syndicale prix du lait LACTALIS

# ***LACTALIS, "Président-dictateur", impose son prix !***



Vendredi 2 février 2024



## 1- Lactalis décide seul !

Le bras de fer continue encore et encore entre l'UNELL (Union nationale des éleveurs livreurs Lactalis) et le groupe LACTALIS.

Les deux structures se sont rencontrées une nouvelle fois, mercredi 31 janvier, sans médiateur, afin de parvenir à un accord « à l'amiable » sur les prix de début d'année, et afin d'établir par la suite une médiation sereine sur le fond.

Dans ce cadre, l'UNELL a demandé avec insistance que le prix du premier trimestre corresponde à minima au prix moyen de l'année 2023, soit 429 € / 1000 L.

Lors de la réunion de ce mercredi, le groupe Lactalis a fait évoluer sa position initiale mais reste sur un niveau trop éloigné des attentes des producteurs.

L'UNELL et LACTALIS s'étaient déjà rencontrées le 22 décembre 2023 et le 3 janvier 2024. LACTALIS n'avait pas accepté l'évolution du prix de revient, à faire valoir aux enseignes de la distribution dans le cadre des négociations commerciales, proposée par l'UNELL.

Comme le précise l'accord-cadre, l'UNELL et LACTALIS, définissent conjointement avant chaque négociation commerciale, le niveau de prix de revient en élevage en tenant compte des prix de revient communiqués par chacun des producteurs. Ce dernier est inscrit dans les Conditions Générales de Vente (CGV) du groupe LACTALIS auprès des enseignes de la distribution. En effet, ce niveau de prix de revient y figure au titre du prix de la matière première agricole (MPA), dans la logique de « marche en avant » décrite par la loi EGAlim. Ce même niveau de prix de revient est également pris en compte dans la formule de fixation du prix du lait.

Quand l'UNELL défend 5 % d'augmentation, LACTALIS maintient fermement sa position avec 1 % d'augmentation pour les producteurs. Résultat, le groupe LACTALIS a fixé seul le prix de revient. La négociation du prix du lait n'a donc pas trouvé d'accord et l'industriel a fixé seul le prix de janvier : il a reconduit le prix du mois de décembre sur janvier, 5 centimes d'euro par litre de moins qu'en janvier 2023.

LACTALIS se rend-t-il vraiment compte du contexte dans lequel évolue la filière ? Collecte de lait qui continue de dévisser, charges de production en hausse, enjeu important sur le renouvellement des générations.

## 2- La devise de LACTALIS : gagner plus au détriment des producteurs !

Une deuxième opposition complique les relations entre l'UNELL et LACTALIS : le désaccord sur la réelle prise en compte du prix de revient dans la fixation du prix du lait.

Aujourd'hui, le niveau de prix de revient de référence détermine seulement 25 % du prix payé au producteur. Ces modalités contractuelles sont fixées par l'accord-cadre entre l'UNELL et LACTALIS. Cet accord avait été défini sous l'égide du médiateur et dans le cadre d'une mise en route lente et partielle d'EGALIM 1.

Depuis, le contexte réglementaire a évolué (EGALIM 2) avec le principe de « non-négociabilité » du prix de la matière première agricole, autrement dit les enseignes de la grande distribution ne peuvent plus négocier la valeur du lait contenu dans un produit laitier. Cette évolution réglementaire devrait permettre de mieux prendre en compte le prix de revient dans la fixation du prix du lait, en particulier pour les Produits Grandes Consommations (PGC) France (50 % du lait des producteurs de l'UNELL). L'UNELL a interpellé les dirigeants du groupe LACTALIS à plusieurs reprises sur ce sujet mais visiblement l'entreprise continue à faire la sourde oreille.

**Le prix du lait fixé par LACTALIS à ses producteurs est en décalage par rapport aux besoins des éleveurs. Ces derniers ne demandent pas une hausse du prix pour les consommateurs mais demandent à Lactalis de respecter la loi. Le prix aux producteurs doit être honoré pour couvrir leurs charges.**

Les éleveurs ne doivent pas être la variable d'ajustement dans la fixation du prix du lait. La FDSEA de l'Aveyron et les JA Aveyron demandent donc l'application des lois EGAlim au plus vite par le 1er groupe de lait mondial qui est en train d'envoyer un mauvais signal à toute la filière en tirant les prix vers le bas !

**FDSEA / JA, notre raison d'agir : soutenir l'avenir des productions laitières françaises**

Pour défendre une meilleure répartition de la valeur et une pleine application des lois EGAlim, les producteurs laitiers aveyronnais se réunissent une nouvelle fois devant les locaux de l'entreprise LACTALIS ce vendredi 2 février 2024. Si les agriculteurs de la FDSEA et des JA Aveyron ne se sentent pas écoutés et entendus, ils n'hésiteront à verser du fumier aux entrées du site.





**Contacts presse :**

**Claude Falip**, président de la section Bovins lait de la FDSEA de l'Aveyron : 06 81 77 64 94

**Anthony Albinet**, responsable du groupe lait des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 82 26 17 04

**Michaël Garrigues**, co-président des Jeunes Agriculteurs Aveyron et membre du groupe lait : 06 47 95 39 31

**Nathalie Puech**, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86